



Pour pouvoir adopter un enfant différent de nous, pupille de l'État ou enfant étranger, quels que soient son âge et son origine, il est indispensable d'être titulaire d'un agrément. Cet agrément est une évaluation destinée à appréhender la capacité des candidats à devenir parents d'un enfant marqué par le traumatisme et l'abandon, dont l'adoption est la mesure de protection de l'enfance la plus appropriée à ses besoins.

1. INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : 16 et 17 septembre 2025

Format/Lieu : présentiel / Paris

Type d'action : action de formation

Thème : L'agrément pour adopter

Spécialité de formation : 331 Santé

Niveau formation : D – Autre formation professionnelle

Votre contact : EFA Formation

Tarifs : INTER : 280,00 € HT/J/Participant | INTRA : 2150,00€ HT/J | SUR-MESURE : contactez-nous

Durée de la formation : 14 heures

Nombre de jours : 2



Il s'agit pour les professionnels, travailleurs sociaux et psychologues, en charge de ces évaluations, de partager une « culture commune de l'adoption » avec les membres de la commission d'agrément qui prendront la décision d'accorder ou non cet agrément.

Leur accompagnement des candidats permettra aussi de respecter leur rythme et d'approcher leur réalité à un instant T afin d'en retransmettre l'essentiel dans un écrit – autant que possible – « neutre ».

Inscription : modalités et délai d'accès	Public visé
<p>⇒ Compléter, signer et nous retourner votre bulletin d'inscription (disponible sur notre site Internet) par mail à l'adresse formation@adoptionefa.org.</p> <p>⇒ Inscription sous un délai de 15 jours au plus tard avant le début de la formation et dans la limite des places disponibles, pour vous permettre une période de réflexion suffisante avant tout engagement et faciliter l'annulation si nécessaire (dispositions réglementaires et législatives)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Membres des commissions d'agrément ⊙ Travailleurs sociaux et psychologues en charge des évaluations ⊙ Membres de l'équipe d'encadrement ou de l'équipe administrative en charge de ce process
Pré-requis	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être concerné et impliqué dans un cadre professionnel dans les questions liées à l'adoption et à la protection de l'enfance 	<p><u>Évaluation de l'atteinte des objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Quizz d'entrée ✓ Quizz en fin de formation <p><u>Évaluation de la satisfaction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Questionnaire en fin de formation pour mesurer la satisfaction globale des participants et la pertinence du contenu de la formation par rapport à leurs besoins.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les conditions juridiques et administratives de l'agrément
- Repérer qui sont les enfants adoptables en France et à l'étranger
- Comprendre la fonction et l'usage de l'agrément
- Comprendre le fonctionnement et la mission de la commission d'agrément
- Acquérir des notions sur les besoins des enfants abandonnés et les effets du délaissement

3. COMPÉTENCES VISÉES

- Évaluer la capacité des candidats à devenir parents
- Rédiger des rapports d'évaluation concis et neutres
- Collaborer avec les différents interlocuteurs

Missions, rôles et fonctionnement de la commission d'agrément

4. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Outre des apports théoriques, des mises en situation et des analyses de cas, la formation favorise les échanges et le partage d'expérience. Les situations concrètes tirées de la réalité de terrain des participants sont favorisées pour illustrer les concepts présentés par les formatrices. Un temps d'échange est planifié pour répondre aux interrogations des participants. Enfin, un support pédagogique est projeté au cours de la formation et une bibliographie sera proposée.

5. MOYENS TECHNIQUES

Un support pour prendre des notes.

6. INTERVENANTS-FORMATEURS

Professionnels, nos intervenants-formateurs EFA sont issus du secteur de l'adoption et de la protection de l'enfance pour leur expertise, leur sens de la pédagogie et leur approche humaine. Vous rencontrerez donc tout au long de votre parcours des profils experts en intervention socio-éducative, juridique et psychologique et dans le domaine sanitaire et médico-social.

7. CONTACT

EFA Formation

221 rue La Fayette, 75 010 PARIS

Tél. : 01 40 05 57 70 / 07 66 35 63 71

Mail : formation@adoptionefa.org

8. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-dessus.

EFA Formation

221, rue La Fayette – 75 010 PARIS

Certification **QUALIOP** (formation) | SIRET n° 306215708 000 34

Organisme de formation déclaré sous le n° 1175 351 7675

La Fédération EFA est reconnue d'utilité publique par décret du 5 novembre 1984



01 40 05 57 77



formation@adoptionefa.org



www.adoptionefa.org



9. CONTENU

DÉTAIL DU CONTENU

- Les conditions de fond pour demander l'agrément
- La procédure d'agrément
- Les droits des candidats dans leurs relations avec l'administration
- L'adoption, une mesure de protection de l'enfance : qui sont les enfants ? Où sont-ils ?
- Les besoins des enfants en attente d'adoption : quelques notions sur la théorie de l'attachement, les neurosciences, les besoins des enfants
- Les évaluations socio-éducatives et psychologiques
- La commission d'agrément

[ALLER PLUS LOIN AVEC EFA FORMATION](#)

EFA Formation

221, rue La Fayette – 75 010 PARIS

Certification **QUALIOP** (formation) | SIRET n° 306215708 000 34

Organisme de formation déclaré sous le n° 1175 351 7675

La Fédération EFA est reconnue d'utilité publique par décret du 5 novembre 1984



01 40 05 57 77



formation@adoptionefa.org



www.adoptionefa.org